



RESIDENCE LES TERRASSES DU PORT BCDF Avenue Notre Dame à CAPBRETON

REGLES D'OR DE LA VIE DE VOTRE COPROPRIETE

Pour bien vivre en copropriété, il faut avant tout veiller à préserver les relations entre voisins. Ce n'est qu'au prix d'un léger effort de tous que chacun se sentira vraiment chez « soi ».

L'appartement que vous occupez se trouve dans un immeuble comportant un règlement intérieur :

ENTREES - ESCALIERS - PALIERS - COULOIRS - CAVES

Il est demandé aux locataires et propriétaires de tenir les parties communes propres. Chaque copropriétaire sera personnellement responsable des dégradations faites aux parties communes soit par son fait, soit par le fait de son locataire, de son personnel ou des personnes se rendant chez lieu.

Il est demandé aux copropriétaires loueurs de communiquer ce règlement intérieur à ses locataires et de l'afficher dans l'appartement.

Aucun objet ne devra y être déposé. Toute installation d'enseigne ou affiche sur la façade est strictement interdite sans l'autorisation préalable du syndic qui en déterminera les dimensions et l'emplacement.

Les jeux des enfants sont interdits dans les parties communes.

HARMONIE

Les portes d'entrée des appartements, les fenêtres, persiennes ou stores, les garde-corps, balustrades, rampes et barres d'appui des balcons ou fenêtres, même la peinture et de façon générale tout ce qui contribue à l'harmonie de l'immeuble ne pourront être modifiés, bien que constituant une propriété exclusive sans le consentement de la majorité des propriétaires délibérant en assemblée générale (demande de travaux à adresser au syndic avant le 30 mai de l'année pour être débattue lors de l'AG). Le tout devra être entretenu en bon état aux frais de chacun des propriétaires des appartements qu'ils concerneront.

- Pour les rideaux dans les vérandas, soit des stores type californien à lamelles verticales de couleur crème ou blanche, soit des rideaux stores à rayures, identiques aux stores extérieurs agréés.

ORDURES MENAGERES

Elles doivent être déposées, préalablement emballées hermétiquement, dans les locaux à poubelles prévus à cet effet.

BRUITS - ODEURS

Tout bruit ou tapage pouvant troubler la tranquillité des résidents est formellement interdit quelle que soit l'heure. Le volume de son des radios et téléviseurs devra être tel qu'il ne dérange pas le voisinage : **surtout après 22 heures.**

Chaque résident veillera à conserver la bonne tenue des bâtiments et à ne pas troubler la jouissance des voisins par des bruits ou des odeurs quelconques. L'installation d'appareils de chauffage à combustion lente est interdite.

ANIMAUX

Les chiens sont tolérés mais tenus en laisse ; tous dégâts, dégradations ou préjudices causés par eux resteront à la charge de leurs propriétaires.

BALCONS ET FENETRES

Le linge ne peut être étendu aux fenêtres et balcons. Aucun objet ne doit être posé sur le bord sans être fixé ; les vases à fleurs doivent être fixés et reposer sur des dessous étanches de nature à conserver l'excédent d'eau, pour ne pas détériorer les murs ni incommoder les voisins ou passants

CIRCULATION - PARKING - GARAGES

L'usage d'avertisseurs sonores automobiles ou cycles est interdit, sauf cas de nécessité absolue et pour l'entrée et la sortie des voitures. Les garages et parkings ne pourront servir qu'au remisage des véhicules automobiles. Il ne pourra y être exploité aucun atelier de réparations.

SUIVI

Chargé de veiller au respect des dispositions du règlement de Copropriété et d'assurer l'exécution des décisions de l'assemblée générale, le syndic a pouvoir d'agir à l'encontre de tout copropriétaire aux fins d'obtenir l'exécution de ses obligations. Il est accompagné, si besoin, dans sa mission par les membres du Conseil Syndical.

MUTATION

En cas de mutation, il est indispensable que le vendeur communique à l'acheteur le règlement de copropriété ainsi que le règlement intérieur.

VOISINAGE :

Un sourire, un mot aimable, un peu d'attention aux autres, sont à ce jour ce qu'on a trouvé de mieux pour préserver les bonnes relations de voisinage.

Nous vous remercions de votre compréhension.